



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 DECEMBRE 2022 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP, Marc GOFFIN, Paul GAILLARD

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Emilie LAFONT, Astrid ROBERT, Patrick URAS, Michèle BOURGUE, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Amor BOUKHECHAM, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Philippe VANHALST, Régis POSTIAUX

Délibération N° 129/22 -

OBJET : Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de LA ROQUE D'ANTHERON au titre de l'année 2022

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Rappelle à l'assemblée que chaque année, la commune verse une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans les domaines de l'action sociale.

Pour répondre aux besoins de sa population, le Centre Communal d'Action Sociale de La Roque d'Anthéron met en œuvre :

Une actions sociale directe par :

- La réalisation de ses missions obligatoires : domiciliation, dossiers d'aide sociale, accès aux droits,
- La réalisation des missions facultatives : aides facultatives (bourse au permis de conduire, aides ponctuelles),
- L'accompagnement social généraliste proposé,
- Des événements pour favoriser le lien social et la prévention de la solitude : repas des anciens, action de la semaine bleue, déploiement du plan canicule.

Une action sociale indirecte par :

- Le développement de partenariat avec les permanences des organismes œuvrant sur les différents secteurs : Maison des Services Aux Publics, Dispositif PRIM de l'UDAF, Maison Départementale de la Solidarité, Mission locale, PLIE, CPAM,
- Le soutien financier aux associations œuvrant dans le secteur social : l'association L'ACCUEIL et la SASS La Chaumière
- L'animation de réseau et de coordination sur le territoire.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022 1

Application agréée E-legalite.com

Une action spécifique pour les personnes âgées en perte d'autonomie, par la gestion de la résidence autonomie l'Oustaou agréée à l'aide sociale.

Il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON pour l'exercice 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la Commission des Finances en date du 12 décembre 2022,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ATTRIBUE au Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON, une subvention d'un montant de 140 000 € pour l'exercice 2022.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 657362 en dépenses au budget 2022 de la Commune et au compte 7474 en recettes au budget 2022 du C.C.A.S.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022 2

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20221214-129_22-DE